

« Chaussée » et « chemin ferré »

Jacques Ribard

Citer ce document / Cite this document :

Ribard Jacques. « Chaussée » et « chemin ferré ». In: Romania, tome 92 n°366, 1971. pp. 262-266;

doi : <https://doi.org/10.3406/roma.1971.2277>

https://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_1971_num_92_366_2277

Fichier pdf généré le 06/04/2018

« CHAUSSÉE » ET « CHEMIN FERRÉ ».

On sait le problème que pose aux philologues l'origine des mots *chaussée* et *chemin ferré*. Sans doute la signification de ces termes ne fait-elle guère de difficulté : tous s'accordent à y voir des dénominations permettant de distinguer des simples chemins de terre les voies plus importantes rendues carrossables par un traitement approprié : dallage ou, plus souvent, empièrrement. Mais, sur l'origine même de ces termes, des hypothèses variées ont été formulées qu'on peut regrouper sous deux grandes rubriques.

Ce sont d'abord les explications fondées sur la technique même de fabrication de ces routes. C'est ainsi qu'on a fait remonter *chaussée* au latin *calx* (la chaux) avec le sens de « route construite avec de la chaux¹ » ou au latin *calx* (le talon) avec la valeur de « route foulée² » ; on a aussi proposé l'interprétation de « chemin chaussé, c'est-à-dire butté³ ». Pour *chemin ferré*, on se réfère volontiers à l'utilisation des « scories des mines de fer⁴ » ;

1. FEW, II, p. 108, article *calx*.

2. Bloch et Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, P. U. F., 1968, 5^e éd., p. 125, article *chaussée*.

3. A. Dauzat, J. Dubois, H. Mitterand, *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Larousse, 1964, p. 158, article *chaussée*. — A. Dauzat, *Notes étymologiques, Chaussée*, dans *Le Français Moderne*, IX, 1941, p. 42-45.

4. Cette interprétation est rappelée notamment dans FEW, III, 477, note 22 (article *ferrum*) et dans le *c. r.* de l'ouvrage de E. Hochuli, *Einige Bezeichnungen für den Begriff Strasse, Weg und Kreuzweg im Romanischen (Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, LI, 1927, p. 309.)* — Dans un récent article (*Le pronom personnel régime neutre dans les parlers du Morvan*, dans *Verba et Vocabula*, 1968, p. 461-76), M. C. Régnier écrit, à propos du réseau routier du Morvan (p. 461, n. 1) :

« Les meilleures routes étaient les anciennes voies romaines, envahies par la végétation ; elles sont encore appelées « chemins ferrés », comme au Moyen Age ; l'expression est comprise comme signifiant « chemin empièré » ; dans l'Yonne, on m'a fait remarquer que le revêtement

parfois aussi on invoque la couleur sombre du revêtement ¹.

L'autre type d'explication consiste à voir dans *chaussée* et *chemin ferré* de simples emplois métaphoriques évoquant la dureté, la robustesse des routes ainsi désignées ².

Ces différentes hypothèses restent, on en conviendra, peu satisfaisantes : les explications de caractère technique sont bien contestables, surtout celles qui font référence à la chaux ou aux scories des mines de fer ; quant au recours à l'emploi métaphorique, il est un peu une solution de facilité. La solution de cet irritant problème se trouve peut-être ailleurs.

Alerté, à propos de l'expression *chemin ferré*, par la remarque d'un de nos étudiants dont le père, M. Pierre Durvin, s'intéresse aux recherches archéologiques, nous avons été conduit à mettre cette dénomination (comme celle, d'ailleurs, du mot *chaussée*) en rapport avec l'usage, à date ancienne, du fer à cheval et, plus précisément peut-être, de ce fer amovible qu'était l'*hipposandale*.

Si, en effet, il n'est pas certain que les Romains aient connu le fer à clous, il est par contre avéré qu'ils utilisaient la *solea* métallique ³, à laquelle les archéologues ont donné le nom d'*hipposandale*. Voici, d'ailleurs, extraits du *Dictionnaire des antiquités*

était formé par les scories des anciennes mines de fer (nombreuses autour de Vézelay) ». A cet égard on se reportera avec intérêt à l'article « *Chemin ferré* » — ainsi, d'ailleurs, qu'à l'article « *Calciata* » — dans l'excellente étude de H. J. Niederehe intitulée *Strusse und Weg in der galloromanischen Toponomastik* (Genève, Droz, 1967, p. 93-101 et p. 146-180).

1. Cf. *c. r.* de l'ouvrage de E. Hochuli (*supra*) et P. F. Fournier, *L'origine du mot « chaussée »* (dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1960, vol. I, p. 51, note 3).

2. *FEW*, III, 477, note 22 (article *ferrum*). — A. Grenier, *Archéologie gallo-romaine*, 2^e partie, dans *Manuel d'Archéologie pré-historique, celtique et gallo-romaine*, Paris, Picard, 1934, p. 243-244. — A. Dauzat, *Notes étymologiques, Chaussée*, *o. c.*, notamment p. 44, note 5 et p. 45. — P. F. Fournier, *L'origine du mot « chaussée »*, *o. c.*, notamment p. 50-52.

3. Cf. Catulle, *Poésies*, XVII, 26 : *Ferream ut soleam tenaci in voragine mula*.

*grecques et romaines*¹, trois passages qui nous paraissent résumer assez heureusement la question :

... l'opération consistant à chausser (*calceare*) les mules pouvait s'effectuer en chemin et sans l'intervention d'un spécialiste... les sandales n'étaient attachées aux pieds des animaux qu'à certains moments, lorsque la route devenait mauvaise...

Je crois que les hipposandales des archéologues sont bien les *soleae* métalliques des auteurs romains et que l'usage en était dicté tantôt par la condition du terrain à parcourir, tantôt par celle du sabot de l'animal qui devait être employé sur ce terrain.

En somme, les anciens ont quelquefois *chaussé* leurs chevaux ; ils ne paraissent pas les avoir jamais *ferrés*. L'emploi des chevaux dans des pays difficiles, surtout en Occident, a donné naissance à un type de chaussure métallique mobile, l'hipposandale, qui s'attachait avec des courroies ; plus tard l'idée est venue, dans les mêmes régions, de substituer le clou à l'attache et il en est résulté l'usage de la ferrure...

On notera, dans le dernier passage, qui est la conclusion de l'article, le rapprochement des mots *chaussé* et *ferrés* (en italiques dans le texte) qui prend une résonance toute particulière pour le problème qui nous occupe².

1. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. III, 2^e partie, p. 2012-13, article *mulomedicus*.

2. Sur le même sujet on pourra consulter l'ouvrage classique de Lefebvre des Noëttes, *L'attelage, le cheval de selle à travers les âges, Contribution à l'histoire de l'esclavage*, Paris, Picard, 1931, ch. V, *La ferrure*, p. 136-47, et le tome I de *L'Histoire générale des techniques, Les origines de la civilisation technique*, Paris, P. U. F., 1962, p. 233, 444-445, 580, dont nous extrayons le passage suivant (p. 233) :

« C'est, semble-t-il, de la dureté des routes, par opposition aux chemins naturels, qu'a dû naître, soit sous l'Empire romain, soit après, l'usage du fer à cheval ». Citons encore ce témoignage de M. P. Durvin (*Le fer à cheval au temps des Gallo-romains*, dans *Documents et Recherches, Bulletin de la Société archéologique, historique et géographique de Creil (Oise)*, avril 1966, n° 52, p. 1) : « Au cours de notre captivité en Prusse orientale nous avons observé que, durant la période d'été, les chevaux qui n'effectuent pas de transport sur les routes caillouteuses n'étaient jamais ferrés... Durant l'été, le cheval marchant uniquement dans la terre n'en avait pas besoin. Cette remarque nous a amené à penser que du temps des gallo-romains les chevaux qui tra-

Cela étant, ne pourrait-on pas expliquer les expressions (*voie*) *chaussée* et *chemin ferré* comme tirant leur origine de la nécessité, pour utiliser un type de route à revêtement dur sans risquer l'usure du sabot de l'animal, de chausser ou de ferrer le pied du cheval (et peut-être du bœuf), soit de façon définitive (ferrure à clous), soit de façon provisoire au moyen de l'hipposandale — ce qui devait suffire le plus souvent pour de petits trajets ? D'ailleurs, il semble bien que, parmi les auteurs qui se sont intéressés au sujet, certains aient, en quelque sorte, frôlé cette interprétation, mais curieusement ils ont prêté métaphoriquement à la route elle-même ce qui, à notre sens, devait être entendu, au sens propre, du sabot du cheval :

... mais il me paraît plus satisfaisant de rapprocher « ferré » de « chaussé », d'après la ferrure des chevaux, type de chaussage solide : chemin *ferré* comme un sabot de cheval ¹.

A la rigueur on pourrait se demander ici si chemin ferré ne remonterait pas à une métaphore analogue à celle de chemin chaussé : chemin durci par l'empierrement de même que le sabot des chevaux et des bœufs est durci par le fer ².

Reste une difficulté, non négligeable, qui est d'ordre grammatical : les participes passés appliqués à la route — (*voie*) *chaussée*, (*chemin*) *ferré* — alors que, logiquement, dans notre hypothèse, ils se rapportent au sabot de l'animal. Peut-être cette difficulté n'est-elle pas insurmontable. On sait, en effet, que le participe, comme l'infinitif d'ailleurs, jouit, dans le système verbal, d'un statut particulier. Tout le monde connaît les expressions du type *rue passante*, *soirée dansante* ³, qui sont parfaitement comparables à *voie chaussée* et *chemin ferré* entendus au sens de « voie, chemin, qu'il ne faut emprunter qu'avec un animal dûment chaussé ou ferré ». Il est vrai qu'il s'agit là de participes présents ; mais le

vaillaient à la ferme et dans les champs n'ayant pas besoin de ferrure se voyaient néanmoins garnir les pieds d'hipposandales au moment où il fallait sur un certain parcours emprunter la voie publique recouverte de dalles ou de pierres ».

1. A. Dauzat, *Notes étymologiques, Chaussée*, o. c., p. 44, note 5.
2. P. F. Fournier, *L'origine du mot « chaussée »*, o. c., p. 52, note 3.
3. Cf. M. Grevisse, *Le bon usage*, 8^e éd., 1964, § 771.

participe passé est susceptible, lui aussi, d'exprimer des valeurs assez variées (cf. le type « fonctionnaire assermenté » ¹). Il ne nous paraît pas impossible que par un phénomène de brachylogie, sans doute d'origine populaire et somme toute assez naturel, on en soit venu à dire *chemin ferré* et *chaussée* pour désigner les routes qu'on ne peut utiliser sans risque qu'en chaussant ou ferrant le cheval.

En définitive, il ne s'agit ici que d'une hypothèse venant après bien d'autres, mais elle nous paraît mériter attention dans la mesure où elle fait référence à une préoccupation fondamentale à l'époque considérée : le problème, très réel, posé par la protection du sabot des montures et des bêtes de trait. Et ce ne serait pas la première fois qu'on retrouverait un fait de civilisation comme cristallisé dans les mots — ces précieuses reliques du passé.

Jacques RIBARD.

1. Cf. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. VI, p. 265-66.
